

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

MESURES RELATIVES À L'AUGMENTATION
DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Compte tenu de l'augmentation constante du coût de la vie, le gouvernement n'a-t-il pas l'intention d'agir et de présenter des mesures législatives afin d'alléger le fardeau des Canadiens dont le revenu est médiocre et restreint? (*Applaudissements*)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Mon ami devrait attendre la présentation du budget et des mesures financières qu'il renferme.

L'ASSISTANCE VIEILLESSE

LA MAJORATION DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au premier ministre s'il a de nouvelles déclarations à faire au sujet de la possibilité d'une augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pas pour l'instant, monsieur l'Orateur.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL—DÉCLARATION SUR LE BILINGUISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Hier, monsieur l'Orateur, j'ai demandé au premier ministre quand on ferait une déclaration sur le bilinguisme dans la fonction publique. Je ne crois pas qu'il ait compris tout le sens de ma question. Voici de nouveau une partie de ma question: le comité interministériel chargé d'étudier la question a-t-il reçu un rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, car je sais que la Commission a beaucoup étudié ce sujet.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Lorsque le comité interministériel a étudié le problème, j'ai cru comprendre qu'il avait eu des entretiens avec des représentants des employés de la Commission du bilinguisme et du biculturalisme, qui s'intéressaient également à la question. Cet échange de vue a été profitable au comité interministériel et a été utile pour la rédaction du rapport.

[L'hon. M. Pepin.]

LES CÉRÉALES

DÉCLARATION RELATIVE AUX OBJECTIFS
DE PRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Dans un avenir très rapproché, c'est-à-dire avant le début des semailles, le ministre pourrait-il faire une déclaration pour formuler des objectifs pour les producteurs de céréales de l'Ouest canadien?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je considérerai volontiers cette question comme un préavis. Je ne suis pas sûr si ce domaine relève de mon ministère ou du ministre des Finances, à titre de responsable de la Commission canadienne du blé. J'étudierai cependant la question avec plaisir et je répondrai sous peu au député.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COWAN—LE DÉBAT SUR LA CAUSE
TRUSCOTT—OBSERVATIONS DU DÉPUTÉ
DE KOOTENAY-EST

M. Ralph Cowan (York-Humber): Je pose la question de privilège à laquelle s'associent, je le sais, un certain nombre de députés de cette Chambre—et à mesure que les faits seront exposés, je suis sûr que la majorité des autres députés s'y associeront. C'est la première occasion qui s'offre à moi, depuis jeudi soir dernier, de poser cette question de privilège.

Vendredi dernier, au cours du débat sur une certaine question qui a duré toute la journée, un député a parlé de la magistrature en ces termes:

...l'oligarchie, une fois de plus, avait imaginé le moyen de sortir de cette impasse, grâce à une enquête judiciaire, en mettant toute l'affaire sur les bras d'un juge obscur qui agirait en leur nom.

Sur ce, le ministre du Travail s'est levé, à juste titre, pour dire:

Au sujet de la question de privilège, l'honorable député a déclaré qu'un magistrat de notre pays serait l'instrument du gouvernement. Il porte ainsi atteinte au gouvernement et à la magistrature.

Je ne suis pas censé me reporter à la façon d'agir de l'Orateur, mais Votre Honneur a alors déclaré:

A l'ordre, s'il vous plaît. D'une façon générale, l'honorable député sait qu'aucune déclaration ne doit porter atteinte à la magistrature.

Je prends maintenant la parole pour dire publiquement que je me dissocie tout à fait—et je crois parler au nom de plusieurs dé-